

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29446**

Intitulé

Directeur artistique en communication visuelle et multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture de la ville de Paris (EPSAA)

Directeur de l'EPSAA

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132g Arts appliqués à la communication et à l'audiovisuel, 320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le-La DA en communication visuelle et multimédia travaille sur l'ensemble des médias et supports au sens le plus large : publicité, édition, packaging, digital média, ...

S'impliquant à toutes les phases du projet, il-elle revendique une démarche personnelle et unique. Il-Elle assume en toute autonomie une création efficace qu'il développera et produira jusqu'à la livraison à l'ordonnateur.

Garant-e des objectifs fixés et de la qualité, il-elle sait s'entourer de spécialistes des domaines de l'image (illustrateur-trice, photographe, animateur-trice, intégrateur-trice, ...) dont il-elle arbitre les choix. Il-Elle sait mobiliser l'ensemble des ressources humaines et techniques dans le respect du cadre imposé.

En veille permanente sur les évolutions et tendance de son métier, il-elle garantit auprès de son-sa client-e une création contemporaine et innovante.

Le plus souvent intégré-e au sein d'une agence dont il-elle gère une équipe, il-elle peut aussi être travailleur-euse indépendant-e ou auteur-e.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Le-La DA en communication visuelle ou multimédia occupe un poste à responsabilité dans l'entreprise.

Ses activités :

Activités visées en amont de la production :

- formule la commande et la soumet à son-sa client-e
- analyse la demande et propose la stratégie de communication
- initie et met en place le processus de la création

Activités visées en cours de réalisation :

- engage un parti pris de création
- encadre et gère son équipe
- organise et pilote des réunions d'étapes pour faire valider les choix
- ré-orienté si nécessaire et adapte la production
- vérifie et valide à chaque étape
- assure la bonne livraison du produit fini

Activités visées après livraison de la production :

- assure le parfait achèvement
- fait un débriefing auprès de ses équipes

La certification valide les compétences suivantes :

Conduire un projet de création visuelle :

- Cerner la demande
- Engager un parti pris de conception et le défendre
- Innover
- Piloter la production
- Contrôler
- Maîtriser
- Conduire des entretiens

S'intégrer dans le milieu professionnel :

- Organiser une stratégie personnelle de recherche
- Gérer les contraintes
- Organiser et planifier
- Diriger une équipe de création

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agence de publicité, Audiovisuel, Maison d'édition, Studio de création graphique, Agence de marketing direct, Studio de film

d'animation, Service de communication d'une entreprise, Agence de communication globale, Agence de promotion, Agence corporate design, Agence de packaging, Agence d'événementiel, Studio multimédia, Agence Web
 Le métier de DA s'exerce, seul-e ou en équipe. Il s'exerce de l'agence unipersonnelle ou société comprenant moins de 10 personnes, aux grosses structures de plus de 100 personnes et ayant des filiales internationales.
 Le statut de DA varie de salarié-e avec un contrat à durée indéterminée à celui de free-lance.

Directeur-trice artistique, Directeur-trice de création, Designer graphique, Web designer, UX designer, UI designer, Packaging designer, Motion designer, Illustrateur-trice, Story boarder, Animateur-trice de film d'animation, Typographe

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1104 : Conception de contenus multimédias

B1101 : Création en arts plastiques

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les évaluations se présentent sous la forme de mises en situation professionnelles. Les évaluations se déroulent devant un jury de professionnels qui peut être interne ou externe en fonction de l'évaluation.

A - En formation initiale 3 registres d'évaluation :

- A1 - Projet personnel individuel de fin de cursus

A partir d'un thème commun, le ou la candidate devra établir et maîtriser un projet personnel de synthèse orienté par l'élaboration d'une note écrite et développer une démarche complète, de la problématique à la réalisation.

2 modalités d'évaluation : évaluation continue par un jury interne et évaluation de la soutenance par jury externe.

- A2 - Book de travaux

Mise en situation d'entretien professionnel d'embauche.

Evaluation par le jury externe de la soutenance du projet individuel de fin de cursus.

- A3 - Stage

Evaluation par le tuteur de stage et évaluation interne (rapport de stage).

B - Dans le cadre d'une VAE :

Le jury qui expertise le dossier demandera à ce que le ou la candidate présente :

- dans la totalité de ses composantes une de ses réalisations récentes présentée dans le dossier de validation. Seules des pièces originales sont acceptées.
- un book professionnel.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	4 à 6 membres : 70% jury extérieur et 30% jury interne.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le jury est composé de 5 membres : - 1 Responsable pédagogique, - 4 Professionnel-le-s en exercice dont 50% représentent le collège salarié et 50% représentent le collège employeur.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur artistique en communication visuelle et multimédia" avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 21 décembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Concepteur en communication visuelle" avec effet au 21 avril 2012 jusqu'au 22 août 2017. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 28 juin 2012 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau I.*

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Concepteur graphique L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1997.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Statistiques : de 20 à 30 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.epsaa.fr>

EPSAA VILLE DE PARIS

Lieu(x) de certification :

Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture de la ville de Paris (EPSAA) : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Ivry sur Seine]

EPSAA, La manufacture des œillets,

1 place Pierre Gosnat,

94200 Ivry sur Seine,

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EPSAA, La manufacture des œillets, 1 place Pierre Gosnat, 94200 Ivry sur Seine,

Historique de la certification :

École publique créée en 1983 par la Ville de Paris dont les statuts ont été modifiés en 1994 afin de doter l'école d'un conseil d'enseignement

Certification précédente : Concepteur en communication visuelle